

« Lutter contre les comportements pourris »

Le Républicain Lorrain, Mercredi le 26 Mai 2010



Jean-Claude Volot, Enimien et nouveau médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance, sera à Metz le 7 juin prochain.

Le tout nouveau médiateur national de la sous-traitance, ingénieur ENIM de formation, sera à Metz aux côtés de Christian Estrosi le 7 juin. Sa mission : pacifier les relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs.

Jean-Claude Volot est un multirécidiviste de la médiation. Président de l'Agence pour la création d'entreprises, déjà délégué auprès du médiateur du crédit pour la stratégie industrielle lorsque René Ricol occupait ces fonctions, cet ingénieur ENIM (promotion 1973) de 60 ans est depuis le mois d'avril dernier le tout nouveau médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance. Une mission qui, précise-t-il, s'étend non seulement aux sous-traitants mais aussi aux « façonniers, équipementiers et prestataires de services ».

Objet de la mission : travailler à améliorer les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants industriels.

En clair, tenter de pacifier les relations parfois houleuses et souvent déséquilibrées entre donneurs d'ordres et fournisseurs en créant ou rétablissant le dialogue.

« A travers les fonctions que j'occupais aux côtés de René Ricol, alors médiateur du crédit, j'ai pu, nous avons pu comprendre l'étendue des problèmes que pose cette relation », explique Jean-Claude Volot. Modification unilatérale de contrat, détournement de la loi, pression, etc. le nouveau médiateur n'hésite pas à affirmer qu'il s'emploiera à lutter contre les « comportements pourris » parfois constatés.

Humaniser

Pour mener cette action à bien, Jean-Claude Volot s'est imposé trois règles simples : d'abord réhumaniser la relation et cela passe par le dialogue ; ensuite, faire comprendre aux grands donneurs d'ordres qu'ils ont une responsabilité ; notamment en tant que tête de filière ; enfin, amener les fournisseurs à assurer leur indépendance vis-à-vis des donneurs d'ordres en s'astreignant à ne pas travailler en situation d'exclusivité trop marquée.

Un discours très en phase avec ce que professe ce chef d'entreprise, fondateur et repreneur de vingt-quatre structures différentes ces trente dernières années : « En fait, ce que je voudrais, c'est une loi qui

obligerait chaque donneur d'ordres, à son niveau, à procéder à l'intégration sociale et fiscale non seulement de leur propre entreprise mais également de celle de leurs fournisseurs de rang 1 afin d'assurer un meilleur partage de la valeur ajoutée ».

Un principe dont il a quasiment fait un précepte de conduite personnelle : aujourd'hui à l'abri sur le plan matériel, Jean-Claude Volot s'attache à « servir la collectivité » en redistribuant « un peu de ce qu'il lui a été donné ».

À Metz le 7 juin

Le dispositif de médiation aujourd'hui mis en place (équipe de médiateurs en région, procédure de saisine, etc.), ce dernier va à présent à des médiations individuelles et collectives dont l'une des premières sera menée le 7 juin prochain, à Metz, à la faveur d'une visite en Lorraine du ministre de l'Industrie, Christian Estrosi.